



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-19 modifiant le Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications des usages**

L'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifiée par le remplacement de la « Note 2 » par un point « ● » noir aux lignes « I-2 Diverse », « X-1 Commerces particuliers », « X-2 Industries particulières », « X-3 Récréatif particulier » et « 8197 Chenil » afférentes à la zone Ai 01-23.

Adopté le 7 mai 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 AOÛT 2007